



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

AVRIL

LE 06 AVRIL 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 06
avril 2021 au 837, 8^e Rang à Saint-Sylvère, à 19 h 05.

Sont présents la conseillère et les conseillers suivants:

Madame Sylvie Tanguay Monsieur Robert Morissette
Monsieur Normand Dubois
Monsieur André Lauzière

Est absent le conseiller suivant : Monsieur Marc St-Louis

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Adrien Pellerin.

Est également présente madame Maryse Desilets, secrétaire-trésorière par
intérim.

À l'unanimité de tous les conseillers, ceux-ci déclarent qu'ils acceptent que
la présente séance soit tenue à huis clos et puissent y participer au 837, Rang
8, Saint-Sylvère.

2021-04-047

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est soumis aux membres du Conseil municipal pour adoption.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame Sylvie Tanguay et résolu :

Que le Conseil municipal adopte l'ordre du jour;

Adoptée par les conseillers présents.

2021-04-048

NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT que la directrice générale et secrétaire-trésorière est en arrêt
de travail pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT qu'il y a une séance du conseil le 06 avril 2021;

CONSIDÉRANT qu'il faut quelqu'un pour remplacer la directrice générale et
secrétaire-trésorière absente;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Sylvère désire demander à
madame Maryse Desilets pour occuper la fonction de secrétaire-trésorière
par intérim;

CONSIDÉRANT que madame Maryse Desilets accepte d'occuper le poste
de secrétaire-trésorière par intérim;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur André Lauzière et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Sylvère nomme madame Maryse Desilets
secrétaire-trésorière par intérim pour la séance ordinaire du conseil tenue le
06 avril 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2021-04-049

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2020

CONSIDÉRANT la présentation des états financiers au 31 décembre 2020 de
la Municipalité de Saint-Sylvère par madame Valérie Lemire de la firme Roy,
Desrochers, Lambert SENCRL, société de comptables professionnels agréés
(Groupe RDL);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

CONSIDÉRANT que la présentation des états financiers 2020 se fera en conférence web par madame Valérie Lemire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Normand Dubois et résolu ;

Que les états financiers au 31 décembre 2020 de la Municipalité de Saint-Sylvere ont été présentés, déposés et adoptés.

Adoptée par les conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES ÉTATS FINANCIERS 2020

Aucune question n'a été posées

Le maire a enlevé madame Valérie Lemire de la conférence web.

2021-04-050

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 01 FÉVRIER 2021

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Sylvere tenue le 01 février 2021 a été remise à chaque membre du Conseil, celui-ci est soumis pour adoption;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Normand Dubois et résolu :

Que la secrétaire-trésorière par intérim soit dispensée de la lecture de ce procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que soumis.

Que ce procès-verbal soit adopté tel que soumis.

Adoptée par les conseillers présents.

2021-04-051

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 01 MARS 2021

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Sylvere tenue le 01 mars 2021 a été remise à chaque membre du Conseil, celui-ci est soumis pour adoption;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sylvie Tanguay et résolu :

Que la secrétaire-trésorière par intérim soit dispensée de la lecture de ce procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que soumis.

Que ce procès-verbal soit adopté tel que soumis.

Adoptée par les conseillers présents.

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

Le maire, monsieur Adrien Pellerin effectue le suivi des procès-verbaux.

DEMANDES DE L'ASSEMBLÉE

Aucune demande de l'assemblée n'est formulée lors de cette période.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

RAPPORT DES DÉLÉGUÉS

RÉGIE DES DÉCHETS

Le maire, monsieur Adrien Pellerin mentionne qu'il a communiqué avec madame Isabelle Deschênes :

- Projet plastique agricole
- Unité d'occupation, le nombre va être calculée par la Régie pour 5 municipalités

MRC DE BÉCANCOUR

Le maire, monsieur Adrien Pellerin effectue le suivi de la rencontre :

- Conférence Zoom tenue le 31 mars 2021 pour l'engagement d'un troisième inspecteur en bâtiment.

DÉPÔT LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION, DE LOTISSEMENT ET D'ENVIRONNEMENT – MARS 2021

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste des permis de construction, d'environnement et de lotissement pour le mois de mars 2021, soit 7 permis pour la somme de 94 500 \$.

CORRESPONDANCE - MARS 2021

La directrice générale et secrétaire-trésorière présente la correspondance du mois de mars 2021 en indiquant que ces documents sont disponibles au bureau de la Municipalité.

2021-04-052

COMPTE DE MARS 2021

CONSIDÉRANT que la liste des comptes à payer du mois de mars 2021 de la Municipalité de Saint-Sylvère comportant une page, totalisant 148 696.88 \$ soumise aux membres du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière par intérim certifie que la Municipalité possède les crédits budgétaires nécessaires au paiement de ces factures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Normand Dubois et résolu :

Que les comptes énumérés sur ladite liste jointe à la présente pour valoir comme ci au long reproduit, pour le mois de mars 2021, soient acceptés et payés.

Adoptée par les conseillers présents.

2021-04-053

MANDAT VENTE D'IMMEUBLE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

CONSIDÉRANT que l'immeuble ci-après désigné sera vendu à l'enchère publique en conférence web, le jeudi huit avril deux mille vingt-et-un à 10 h 00 ;

Matricule	Lot
0520 32 5621	5 652 406



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

CONSIDÉRANT que lorsque des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité locale sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires, la Municipalité peut enchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise du maire ou d'une autre personne, sur autorisation du Conseil, sans être tenue de payer immédiatement le montant de l'adjudication;

CONSIDÉRANT que l'enchère de la Municipalité ne doit pas dépasser le montant des taxes, en capital, intérêt et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur André Lauzière et résolu :

QUE le Conseil municipal mandate monsieur Adrien Pellerin, maire, pour enchérir lesdits immeubles.

QUE, dans l'impossibilité du maire, monsieur Adrien Pellerin, de représenter la Municipalité, la mairesse suppléante madame Sylvie Tanguay, ou un autre membre du Conseil municipal mandaté par le maire remplacera cette dernière, si nécessaire.

Que l'enchère de la Municipalité est le montant des taxes, en capital, intérêt et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

Adoptée par les conseillers présents.

Les Éditions Juridiques F.D., Farnham (Québec) 1-800-363-9251 - www.fd.qc.ca - No. F030

2021-04-054

ABAT-POUSSIÈRE -SAISON ESTIVALE 2021

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Sylvère doit effectuer l'épandage d'abat poussière dans les rangs de gravier;

CONSIDÉRANT que le tout totalise 9 kms;

CONSIDÉRANT le besoin d'effectuer l'épandage d'abat poussière et que l'an passé il n'en a pas eu

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Robert Morissette et résolu :

Que la municipalité va faire la commande de 10 poches d'abat poussière pour la saison estival 2021;

Que la municipalité désire faire 2 épandages d'abat-poussière une 1^e fois en mai et une 2^e fois en juillet 2021;

Attendu que la municipalité accorde la soumission de l'entreprise Transport R.P. Mailhot, soit 10 poches d'abat poussière pour une somme de 600 \$ unitaire, pour un total de 6 000 \$ et des frais de transport (300 \$) et épandage (150 \$ de la poche) et lavage de camion (100 \$).

Adoptée par les conseillers présents.

2021-04-055

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2020 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION INTÉGRÉ DES DÉCHETS BÉCANCOUR-NICOLET-YAMASKA (RIGIDBNY)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Sylvère a reçu le rapport financier 2020 de la Régie Intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour-Nicolet-Yamaska (RIGIDBNY) préparés par la firme comptable Deloitte, S.E.N.C.R.L. /s.r.l;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Robert Morissette et résolu :

D'adopter le rapport financier 2020 de la Régie Intermunicipale de Gestion Intégrée des Déchets Bécancour Nicolet-Yamaska.

Adoptée par les conseillers présents.

2021-04-056

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 339 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION POUR LE RECOUVREMENT DES COÛTS RELATIFS À L'ENTRETIEN DU COURS D'EAU PETIT-BRAS BRANCHE 19

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été remis à tous les membres du Conseil municipal et que ceux-ci déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par Monsieur Marc St-Louis lors de la séance ordinaire du 01 mars 2021;

CONSIDÉRANT que le dépôt du projet de règlement a été fait par Monsieur Marc St-Louis lors de la séance ordinaire du 01 mars 2021, et que le projet est disponible au bureau municipal dès le 02 mars 2021 au bureau municipal, pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur André Lauzière et résolu :

D'adopter le règlement numéro 339 établissant la tarification pour le recouvrement des coûts relatifs à l'entretien du cours d'eau Petit-Bras Branche 19.

Adoptée par les conseillers présents.

2021-04-057

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 340 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION POUR LE RECOUVREMENT DES COÛTS RELATIFS À UN CHANGEMENT DE PONCEAU

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été remis à tous les membres du Conseil municipal et que ceux-ci déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par Monsieur Robert Morissette lors de la séance ordinaire du 01 mars 2021;

CONSIDÉRANT que le dépôt du projet de règlement a été fait par Monsieur Robert Morissette lors de la séance ordinaire du 01 mars 2021, et que le projet est disponible au bureau municipal dès le 02 mars 2021 au bureau municipal, pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Normand Dubois et résolu :

D'adopter le règlement numéro 340 établissant la tarification pour le recouvrement des coûts relatifs à un changement de ponceau.

Adoptée par les conseillers présents.

2021-04-058

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 341 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION POUR LE RECOUVREMENT DES COÛTS RELATIFS À L'ENTRETIEN DU COURS D'EAU PETIT-BRAS BRANCHE 7

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été remis à tous les membres du Conseil municipal et que ceux-ci déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par Monsieur Normand Dubois lors de la séance ordinaire du 01 mars 2021;

CONSIDÉRANT que le dépôt du projet de règlement a été fait par Monsieur Normand Dubois lors de la séance ordinaire du 01 mars 2021, et que le projet est disponible au bureau municipal dès le 02 mars 2021 au bureau municipal, pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sylvie Tanguay et résolu :

D'adopter le règlement numéro 341 établissant la tarification pour le recouvrement des coûts relatifs à l'entretien du cours d'eau Petit-Bras Branche 7.

Adoptée par les conseillers présents.

2021-04-059

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 342 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION POUR LE RECOUVREMENT DES COÛTS RELATIFS À L'ENTRETIEN DU COURS D'EAU PETIT-BRAS BRANCHE 2

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été remis à tous les membres du Conseil municipal et que ceux-ci déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par Monsieur André Lauzière lors de la séance ordinaire du 01 mars 2021;

CONSIDÉRANT que le dépôt du projet de règlement a été fait par Monsieur André Lauzière lors de la séance ordinaire du 01 mars 2021, et que le projet est disponible au bureau municipal dès le 02 février 2021 au bureau municipal, pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Robert Morissette et résolu :

D'adopter le règlement numéro 342 établissant la tarification pour le recouvrement des coûts relatifs à l'entretien du cours d'eau Petit-Bras Branche 2.

Adoptée par les conseillers présents.

2021-04-060

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 343 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION POUR LE RECOUVREMENT DES COÛTS RELATIFS À L'ENTRETIEN DU COURS D'EAU PETIT-BRAS BRANCHE 8

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été remis à tous les membres du Conseil municipal et que ceux-ci déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par Madame Sylvie Tanguay lors de la séance ordinaire du 01 mars 2021;

CONSIDÉRANT que le dépôt du projet de règlement a été fait par Madame Sylvie Tanguay lors de la séance ordinaire du 01 mars 2021, et que le projet est disponible au bureau municipal dès le 02 février 2021 au bureau municipal, pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur André Lauzière et résolu :

D'adopter le règlement numéro 342 établissant la tarification pour le recouvrement des coûts relatifs à l'entretien du cours d'eau Petit-Bras Branche 8.

Adoptée par les conseillers présents.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

2021-04-061

VERSEMENT AU SSIRMRCB CONCERNANT LA SÉCURITÉ CIVILE, FIN DE MANDAT DE STRATJ

CONSIDÉRANT que le volet 2 du devis des consultants de la Firme StratJ, qui avaient été mandatés en juillet 2019 pour l'élaboration du plan des mesures d'urgence en sécurité civile est maintenant terminé;

CONSIDÉRANT l'ajout de 1 exercice de table, des copies de plan de mesures d'urgence supplémentaires et divers crédits provenant d'ajustement en cours d'application;

CONSIDÉRANT les frais pour les rencontres de travail du comité de sécurité civile pour la suite de la mise en place du plan de mesures d'urgence régional;

CONSIDÉRANT les pièces justificatives reçues;

CONSIDÉRANT que le montant à payer est de 37 776 \$ réparti en 11 parts égales, le total est de 3 434.20 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur André Lauzière et résolu :

Que la somme de 3 434,20 \$ soit versé au SSIRMRCB selon les pièces justificatives reçues.

Adoptée par les conseillers présents.

2021-04-062

ACHAT D'UN SYSTÈME D'ALERTE ET DE NOTIFICATION DE MASSE

CONSIDÉRANT que le comité de sécurité civile a recommandé de procéder à l'évaluation des différents fournisseurs de systèmes d'alerte et de notification de masse;

CONSIDÉRANT que le comité a mandaté les 11 directions générales du regroupement régional en sécurité civile de la MRC de Bécancour accompagné par M. Sébastien Demers afin de comparer différents systèmes d'alerte et de notifications de masse;

CONSIDÉRANT qu'il a été discuté au comité de sécurité civile et que le choix s'est arrêté sur CITAM;

CONSIDÉRANT que SSIRMRCB fera l'achat du logiciel de CITAM;

CONSIDÉRANT que le coût d'acquisition et le 1^{er} frais annuel seront partagés entre les 11 municipalités en parts égales pour 2021;

CONSIDÉRANT que les frais annuels récurrents seront, par la suite, à même le budget du SSIRMRCB et seront répartis par la quote-part;

CONSIDÉRANT que la communication faites avec le système d'alerte à la population et l'assistance 24/7 seront facturées directement aux municipalités sous le principe d'utilisateurs/payeurs et ce dès la première année de mise en place;

CONSIDÉRANT que le coût est évalué à 16 234 \$ pour l'acquisition et à 1 112 \$ pour les frais annuels ce qui représente 1 576.90 \$ par municipalité;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Sylvère transmettra les coordonnées des citoyens et autorise CITAM à utiliser celles-ci afin de les entrer dans la base de données;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sylvie Tanguay et résolu :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

Que la Municipalité de Saint-Sylvere réserve la somme de 1576.90 \$ pour l'acquisition du système d'alerte et de notifications de masse de CITAM et que le SSIRMRCB fasse la répartition de la facturation en parts égales pour les 11 municipalités participantes et que les frais annuels subséquents soient répartis selon la quote-part.

Que les communications faites avec le système d'alerte à la population et l'assistance 24/7 seront facturées directement aux municipalités sous le principe d'utilisateurs/payeurs et ce dès la première année de mise en place.

Que CITAM ait accès aux coordonnées des citoyens afin de les entrer dans la base de données.

Adoptée par les conseillers présents.

2021-04-063

PROJET DE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES RÉVISÉ DE LA MRC DE BÉCANCOUR

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risques de la MRC de Bécancour a été attesté par le ministre de la Sécurité publique le 17 septembre 2009 et est entré en vigueur le 5 janvier 2010;

CONSIDÉRANT que le schéma doit être révisé en vertu de l'article 29 de la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., c. S-3.4);

CONSIDÉRANT que la MRC de Bécancour a soumis à toutes les municipalités présentes sur son territoire un projet de schéma révisé faisant état des objectifs de protection optimale qu'elle entend mettre de l'avant ainsi que des stratégies pour atteindre ces objectifs;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 15 de la loi précitée, les municipalités doivent donner leur avis sur les propositions contenues au projet de schéma révisé;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 16 de la loi précitée, les municipalités doivent adopter une résolution afin de signifier leur acceptation du plan de mise en œuvre du projet de schéma révisé ainsi que leur engagement à le respecter et à le réaliser;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sylvie Tanguay et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Sylvere donne un avis favorable aux propositions contenues dans le projet de schéma de couverture de risques révisé de la MRC de Bécancour et s'engage à respecter et à réaliser le plan de mise en œuvre applicable à son territoire.

Adoptée par les conseillers présents.

PÉRIODES DE QUESTIONS

Vient la période de questions prévue à l'article 150 du Code municipal du Québec RLRQ, c. C-27.

Début de la période de question à 20 h 10 et elle prend fin à 20 h 11.

(Le tout selon l'article 32 du règlement 260 de la régie interne des séances du conseil).

2021-04-064

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour de la séance étant épuisé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur André Lauzière et résolu :

7839



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

Que le conseil municipal lève la séance à 20 h 12.

Adoptée par les conseillers présents.


Adrien Pellerin
Maire


Maryse Desilets
Secrétaire-trésorière par intérim

Je, Adrien Pellerin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


ADRIEN PELLERIN
Maire

